



délai pour conditions suspensives

Par **jorge76190**, le **27/02/2008 à 22:05**

quand se termine les conditons suspensives pour le démarrage de la construction de mon pavillon?
Merci pour vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008 à 22:37**

Voyez le contrat que vous avez signé avec le constructeur.

Par **jorge76190**, le **27/02/2008 à 22:42**

Le contrat a été signé en Juin 2007 avec un démarrage prévu deux mois et demi après ,un prêt bancaire accordé début Décembre 2007 et la signature chez le notaire le 7 Janvier 2008.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008 à 22:57**

Bonsoir

Les informations apportées ne sont pas en rapport avec la clause suspensive.

Votre contrat précise les conditions de mise en oeuvre de la clause suspensive.

Il vous faut vous y référer.